

RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 347-2014
CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 126-RC

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète ce qui suit :


ARTICLE 1 

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 347-2014 en concordance avec le règlement numéro 388-2016 modifiant le plan d'urbanisme et notamment d'agrandir la zone 126-Rc.

ARTICLE 2 

L'annexe A « Plan de zonage » est modifiée par l'agrandissement de la zone 126-Rc (soit l'ajout du lot numéro 4 443 780 et d'une partie du lot numéro 4 443 781 du cadastre du Québec) à même la zone 117-P qui est réduite d'autant.

Le tout tel qu'il appert du plan de l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3 

Le présent règlement amende à toutes fins que de droit le Règlement de zonage numéro 347-2014.

ARTICLE 4 

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait et signé à Saint-Tite,
le 13 mai 2016.

Me Julie Marchand,
greffière

Danielle Cormier,
mairesse suppléante

Avis de motion : 14 avril 2016
Date d'adoption : 13 mai 2016
Date de mise en vigueur : 24 mai 2016

CERTIFICAT D'APPROBATION

Nous soussignés, Me Julie Marchand, greffière et M. André Léveillé, maire de la Ville de Saint-Tite attestons que le Règlement numéro 389-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 a été approuvé par la MRC de Mékinac, en date du 24 mai 2016, le tout conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Me Julie Marchand, greffière

M. André Léveillé, maire

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE SAINT-TITE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, que lors de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2016, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité le Règlement numéro 389-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014.

Ledit règlement est entré en vigueur le 24 mai 2016, suite à la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Mékinac.

Il n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum et ce dernier est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
ce 25 mai 2016

Alyne Trépanier,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public concernant l'adoption du Règlement numéro 389-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014, dans le bulletin d'information municipal *Le Citoyen (ne)* distribué gratuitement à chacune des adresses civiques du territoire en date du 31 août 2016 et affiché au bureau de la municipalité le 16 août 2016.

Alyne Trépanier
Directrice générale

Annexe 1

